

La vie à...

# La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Novembre 2023



# CONCOURS!

**GAGNANTE  
SYLVIE AUGER**

**Merci à tous les participants !**

**Un montant de 100 \$ a été remis à Sylvie Auger, pour l'achat de produits favorisant la réduction des déchets!**



**SUIVEZ NOUS POUR D'AUTRES CONCOURS  
MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION**



## À LA MAIRIE



Louise Arpin  
Mairesse  
450 779-9104  
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard  
Conseiller #01  
450 796-5734



Mélanie Simard  
Conseillère #02  
450 488-0057



Frédéric Lussier  
Conseiller #03  
450 278-2962



Rosaire Phaneuf  
Conseiller #04  
450 488-0593



Myriam La Frenière  
Conseillère #05  
450 701-0167



Jean Provost  
Conseiller #06  
450 796-5603

### Directrice générale :

Mme Josiane Marchand, poste 1801  
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

### Greffière-trésorière adjointe :

Mme Guylaine Giguère, poste 1811  
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

### Secrétaire-réceptionniste :

Mme Karine Rocheleau, poste 1804  
secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

### Voirie :

M. Yves Bérard, Responsable de voirie  
450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie  
450 771-7853

M. Maxime Nadeau, employé de voirie  
579 348-0699

### Urbanisme :

Mme Sabrina Bayard, poste 1803  
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

### Coordonnatrice des loisirs :

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805  
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

### Conception et impression du journal :

Impressions KLM  
450 795-3219

## NUMÉROS UTILES



### Bureau municipal :

772 rue Principale,  
La Présentation (Québec) J0H 1B0

Tél. : 450 796-2317

Télé. : 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

Municipalité La Présentation

### Urgence :

Fin de semaine ou jours fériés

Cellulaire : 450 513-2317

### Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15  
et le vendredi de 8 h à midi.

### Location du Pavillon des loisirs

450 796-2317 poste 1805

### Pompiers – Police – Ambulance

911 ou à partir d'un cellulaire : \*4141

### Hôpital

450 771-3333

### Déneigement

Transports Philippe Desgranges inc.

450-771-8712

### Animaux – SPA Drummondville

1 855 472-5700

### Gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale Acton

et des Maskoutains

(domestique, recyclables et organique)

450 774-2350

### Bureau de poste

782, rue Principale

450 796-1293

### MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141

Évaluation foncière 450 774-3141

Gestion des cours d'eau 450 774-3141

Transport adapté 450 774-8810

### Presbytère

450 796-3688

### Député de Saint-Hyacinthe Bagot

**Simon-Pierre Savard-Tremblay**

2710, rue Bachand, bureau 108

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6

Tél. : 450 771-0505 | Télé. : 450 771-0767

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

### Députée de Saint-Hyacinthe

**Mme Chantal Soucy**

2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8

Tél. : 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

## COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à :

[secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca)

**POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804**

## Tarifification de la publicité par année (12 parutions) :

### Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00 \$/mois)

1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois)

1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois)

1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

### Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : 1 900.00 \$ (ou 200.00 \$/mois)

1/2 page : 1 000.00 \$ (ou 100.00 \$/mois)

1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois)

1/8 page : 250.00 \$ (ou 25.00 \$/mois)

# AVIS AUX CITOYENS

## CONGÉ DU TEMPS DES FÊTES

Veillez noter que le Bureau municipal sera fermé à compter du lundi **25 décembre 2023**, jusqu'au vendredi **5 janvier 2024 inclusivement**.  
Nous serons de retour lundi, le 8 janvier 2024.

En cas d'urgence seulement, un responsable peut être rejoint au numéro suivant : **450 513-2317**.

*Passer un très heureux temps des Fêtes !*



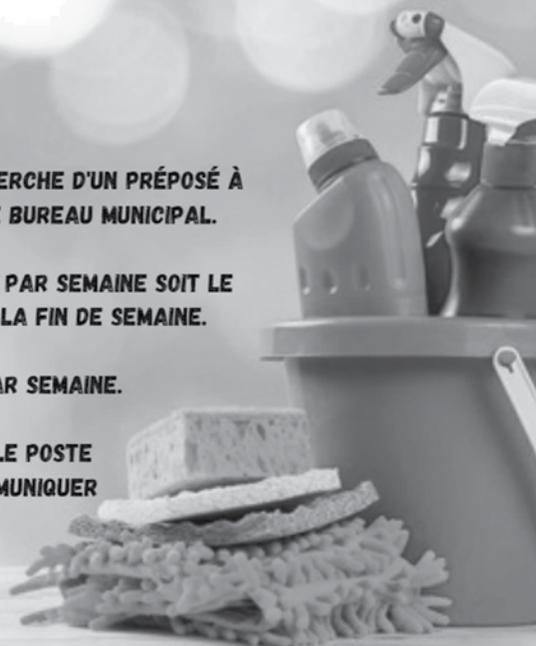
## OFFRE d'emploi

LA MUNICIPALITÉ EST À LA RECHERCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LE BUREAU MUNICIPAL.

LA PERSONNE DOIT VENIR 2 FOIS PAR SEMAINE SOIT LE MERCREDI ET LE VENDREDI OU LA FIN DE SEMAINE.

ENVIRON 5 HEURES PAR SEMAINE.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU SI LE POSTE VOUS INTÉRESSE, BIEN VOULOIR COMMUNIQUER AVEC MADAME JOSIANE MARCHAND, DIRECTRICE GÉNÉRALE AU 450-796-2317 POSTE 1801



# CALENDRIER DU MOIS

## DÉCEMBRE 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					<b>1</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>4</b>	 <b>5</b> Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30	 <b>6</b> Matières recyclables	 <b>7</b> Matières organiques	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	 <b>13</b> Résidus domestiques	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	 <b>20</b> Matières recyclables	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>
<b>24</b>	 <b>25</b> JOYEUX NOËL !	<b>26</b>	 <b>27</b> Résidus domestiques	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>
<b>31</b>	<b>BUREAU MUNICIPAL FERMÉ DU 25 DÉCEMBRE 2023 AU 5 JANVIER 2024 INCLUSIVEMENT</b>					



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 7 novembre 2023, à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Myriam La Frenière

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Frédéric Lussier  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

## 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

## 2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 210-11-23

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

### ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Acceptation de l'ordre du jour
- Période de questions
- Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023
- Consultation publique concernant le dossier suivant :
  - Demande de dérogation mineure – 850 à 856 rue Principale, lots 6 512 917 à 6 512 920 – Empiètement des perrons dans la marge de recul arrière
- Acceptation des comptes
- Rapport du délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Loisirs – Information des représentants du CCL
- Conditions salariales des employés pour 2024 – Approbation
- Congé des Fêtes – Autorisation de fermeture du Bureau municipal
- Conseil municipal – Formation des comités administratifs
- Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Délégué et substitut
- Conseil municipal – Nomination du maire suppléant
- MRC des Maskoutains – Délégué et substitut
- Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu – Adoption du budget 2024
- Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget 2024
- Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2024
- Journée mondiale de l'enfance – La Grande semaine des tout-petits – Proclamation

- Entretien ménager au bureau municipal – Démission de Madame Suzanne Michaud
- Bureau de poste de La Présentation – Approbation d'une nouvelle entente
- Adoption du règlement numéro G-300 applicable par la Sûreté du Québec
- Adoption du règlement numéro 301-23 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de La Présentation
- Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Paiement suite au décompte #6 et approbation des directives de changement
- Offre de services professionnels pour conception, installation d'un poste de chloration – Mandat à Consumaj, experts-conseils
- 5e Rang – Achat et installation d'un nouveau compteur d'eau – Mandat à Compteur d'eau du Québec
- Achat d'équipements pour équiper la remorque
- Achat de radio CB pour véhicules municipales
- Déneigement du Chemin de la Grande Ligne – Autorisation à la Municipalité de St-Jude pour la saison hivernale 2023-2024
- Achat regroupé pour l'abat poussière pour l'année 2024 – Mandat à l'Union des Municipalités du Québec
- Avis de motion – Projet de règlement numéro 302-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que modifier la délimitation de la zone CH-106
- Adoption du projet de règlement numéro 302-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que modifier la délimitation de la zone CH-106
- Demande de dérogation mineure – 850 à 856 rue Principale, lots 6 512 917 à 6 512 920 – Empiètement des perrons dans la marge de recul arrière – Décision suite aux recommandations du CCU
- Construction de deux terrains de tennis – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte #2 et approbation des directives de changement
- Entretien des équipements sportifs au Centre Synagri – Mandat à Gagné Sports
- Divers
- Dépôt de la correspondance
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

## 3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## 4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 211-11-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023, tel que rédigé.

## 5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER SUIVANT :

Conformément à l'avis public du 20 octobre 2023, les informations sont données relativement aux dossiers suivants :

# PROCÈS-VERBAL | Séance du 7 novembre 2023

- Demande de dérogation mineure – 850 à 856 rue Principale, lots 6 512 917 à 6 512 920 – Empiètement des perrons dans la marge de recul arrière

## 6- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 212-11-23

### PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2300305	D	Fonds de l'information du territoire Mutations septembre	35,00 \$
C2300306	D	Lussier Aurèle Loc. chapiteau fête de la rentrée	650,00 \$
C2300307	D	Groupe de géomatique Azimut Inc. Abonnement 01-09/31-08/24	1 252,08 \$
C2300308	D	Groupe Maskatel Québec SENC Internet Pavillon 2-10/01-11	63,18 \$
C2300309	R	Clôtures Distinction Poteaux terrain de volleyball	3 724,16 \$
C2300310	R	Consumaj Inc. Surv. Gagnon, Giasson septembre	11 324,47 \$
C2300311	D	Thomson Reuters Canada Législation comp. code mun.	478,80 \$
C2300311	D	Thomson Reuters Canada Code municipal	226,80 \$
C2300312	R	Prés Verts M.B. Ltée Retour gazon volleyball	(563,38) \$
C2300312	R	Prés Verts M.B. Ltée Gazon terrain volleyball	4 252,93 \$
C2300313	D	Club Piscine Saint-Hyacinthe Chlore liquide / réservoir	95,06 \$
C2300314	D	Linde Canada Inc. Location acétylène 25-08/29-09	50,07 \$
C2300315	D	Simo Management Inc. Vérification mesure débit eaux usées	1 084,21 \$
C2300316	R	Bertrand Mathieu Ltée Décompte 5 Gagnon, Giasson	240 297,13 \$
C2300317	D	Groupe Métropolitain Popcorn Popcorn fête de la rentrée	153,64 \$
C2300318	R	Phaneuf Rosaire Congrès FQM, repas et déplacement	1 595,04 \$
C2300319	D	Gagnon Jamélie Aliments cours cuisine	357,81 \$
C2300320	R	Tania Slobadian Plan amén. paysager Gagnon, Giasson	2 058,05 \$
C2300321	D	Gauthier Daniel Travaux de voirie 27 et 28 septembre	499,50 \$
C2300322	R	Équipements Harjo Inc. Dévidoir et boyau / patinoire	9 390,91 \$
C2300323	R	Aménagement Pierre Morin Entretien plates-bandes	1 816,68 \$
L2300099	D	Services de cartes Desjardins Remboursement visa Desjardins août	2 520,64 \$
L2300100	I	Télébec Télécopieur 10-09/9-10	98,71 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Poste Morin 21-07/21-09	192,09 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Centre Synagry 21-08/20-09	1 800,31 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Eau potable 21-07/21-09	993,09 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Poste Salvail 21-07/21-09	537,46 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Poste Meuble 21-07/21-09	187,81 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Bureau municipal 22-07/22-09	1 083,80 \$

L2300101	I	Hydro-Québec Garage 22-07/22-09	718,78 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Terrain tennis 24-08/22-09	136,66 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Rue Lépine du 28-07/27-09	4,35 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Usine épuration 28-07/27-09	1 786,37 \$
L2300101	I	Hydro-Québec Éclairage public septembre	1 183,04 \$
L2300102	I	Ministre du revenu du Québec DAS Provincial septembre	12 620,03 \$
L2300103	I	Agence des douanes et du revenu DAS Fédéral septembre	5 077,58 \$
L2300104	I	Retraite Québec Retraite Québec RREM Élus septembre	939,44 \$
L2300105	I	Desjardins Sécurité Financière REER employés septembre	2 400,75 \$
L2300106	D	Services de cartes Desjardins Remb. visa Desjardins septembre	5 745,01 \$
L2300107	R	Banque Royale du Canada Remb. Capital & int. F-150 octobre	882,11 \$
L2300108	I	Bell Mobilité Inc. Cellulaires voirie octobre	162,00 \$
L2300109	I	Cogeco Connexion Inc. Internet garage du 15-10/14-11	86,18 \$
P2300306	D	Paquin Richard Travaux de voirie 28-09	131,25 \$
P2300307	D	R. Bazinet & Fils Ltée Essence véhicules voirie	335,32 \$
P2300308	D	Pavages Maska Inc. Asphalte	233,60 \$
P2300309	D	Eurofins Environex Analyses eaux usées septembre	494,97 \$
P2300309	D	Eurofins Environex Analyse abattoir septembre	192,59 \$
P2300309	D	Eurofins Environex Analyses eau potable septembre	501,87 \$
P2300310	R	Cabinets Maska Inc. Location cabinet loisirs	195,46 \$
P2300311	D	Groupe Maska Inc. Popcorn fête de la rentrée	153,64 \$
P2300312	R	Location Battlefield QM Loc. rouleau volleyball	617,42 \$
P2300313	D	Pavages Maska Inc. Asphalte	502,69 \$
P2300314	R	Ville de Saint-Hyacinthe Intérêt Sécurité Incendie vers. 2/2	72,04 \$
P2300315	R	Cabinets Maska Inc. Location cabinet loisirs	97,73 \$
P2300316	R	Excavation Luc Beaugard Inc. Branchement services Bouvier	41 505,98 \$
P2300317	I	Desjardins Sécurité Financière Ass. collectives employés octobre	2 631,43 \$
P2300318	D	Paquin Richard Travaux de voirie 3 octobre	175,00 \$
P2300319	R	Luminaire Garneau Têtes de lumières tennis	8 347,19 \$
P2300320	D	Entreprises A. Bazinet & Fils Enr. Entretien gazon septembre	3 250,92 \$
P2300321	D	Distribution Michel Théorêt Inc. Gants vinyles / garage	22,00 \$
P2300321	D	Distribution Michel Théorêt Inc. Produits nett, savon / bur. Municipal	53,76 \$
P2300321	D	Distribution Michel Théorêt Inc. Produits nettoyants Pavillon	241,89 \$

# PROCÈS-VERBAL | Séance du 7 novembre 2023

P2300322	D	Paquin Richard	
		Travaux de voirie 11 octobre	200,00 \$
P2300323	R	Zamboni Robert Boileau	
		Zamboni paiement final	18 318,85 \$
P2300324	D	Entreprises A. Bazinet & Fils Enr.	
		Entretien gazon octobre	1 103,76 \$
P2300325	D	Paquin Richard	
		Signaleur le 18 et 19 octobre	575,00 \$
P2300326	R	Décorations Véronneau	
		Décoration bureau mun. Fête de Noël	1 925,81 \$
P2300327	D	Paquin Richard	
		Travaux de voirie 23-10/26-10	681,25 \$
			<b>400 559,77 \$</b>

Salaires versés pour le mois d'octobre 2023 : **65 445,83 \$**

I : incompressible

R : Résolution

D : Délégation

## COMPTE À PAYER

Rona Inc.	
Pièces & accessoires / voirie	175,88 \$
Location d'outils Simplex Inc.	
Loc. plaque vibrante asphalte	348,75 \$
Groupe Lou-Tec Inc	
Loc. Clôture chantier tennis	181,58 \$
Petite Caisse	
Remboursement petite caisse réception	298,75 \$
Québec Domotique	
Caméra défectueuse Synagri	968,67 \$
SPA Drummond	
Contrôle animalier 2023/2024	4 803,60 \$
NMP Golf construction Inc.	
Fossé, ponceau Bas étangs, Ste-Rose	11 739,74 \$
NMP Golf construction Inc.	
Réparation manchon fossé Bas Étangs	11,18 \$
Arpin Louise	
Congrès FQM 2023	868,81 \$
MCAasphalte Industries Ltée	
Colasse / asphalte	172,46 \$
Larivière Mario	
Réparation faucheuse levée fossé	725,03 \$
Laferté et Letendre Inc.	
Ampoule, antigel Pavillon	81,52 \$
Laferté et Letendre Inc.	
Équipements / voirie	501,52 \$
Entreprises BJB Inc.	
Changer lampe abri jeux de fer	252,45 \$
Entreprises BJB Inc.	
Thermostat et lumières Synagri	1 179,72 \$
Entreprises BJB Inc.	
Feuille de plaqué / volleyball	181,79 \$
Entreprises BJB Inc.	
Ballast & tube Pavillon	159,80 \$
Entreprises BJB Inc.	
Entretien lumières de rues	830,97 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	
Essence véhicules voirie	2 851,97 \$
Pavages Maska Inc.	
Asphalte	2 041,25 \$
Carrières St-Dominique Ltée	
Pierres / déneigement routes	2 399,12 \$
Eurofins Environex	
Analyses eaux usées octobre	396,66 \$

Eurofins Environex	
Analyses eau potable octobre	377,70 \$
Eurofins Environex	
Eaux usées abattoir octobre	192,59 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	
Consommation eau Petit rang	71 121,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	
Cour régional 01-07/30-09	567,58 \$
Accès Info Enr.	
Vérification contrôleur garage	52,89 \$
Buropro Citation	
Copies du 25-09/25-10	140,71 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Q.P. vers. 4/4	7 691,25 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Matières organiques octobre	8 495,82 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Matières recyclables octobre	7 382,36 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Résidus domestiques octobre	10 270,87 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Vidange installations septiques	48 452,88 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Vidange saison régulière	687,96 \$
Antonio Moreau Ltée	
Pantalons / Henri	202,77 \$
Antonio Moreau Ltée	
Casques, vestes, gants / voirie	221,29 \$
Antonio Moreau Ltée	
Lunettes sécurité voirie	194,34 \$
Transport Philippe Desgranges Inc.	
Transport pierres / dôme	1 161,80 \$
Impression KLM	
Journaux municipaux octobre	1 388,61 \$
Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	
Exploitation non-conforme chenil	491,73 \$
Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	
Dossier général	359,30 \$
Mines Seleine	
Abrasifs	33 331,99 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	
Pierre / entrée d'eau	241,45 \$
Laboratoire de la Montérégie Inc.	
Cont. matériaux Gagnon, Giasson	19 134,72 \$
Atelier Tanguay	
Réparation souffleur à feuille	20,98 \$
Suroît propane Saint-Hyacinthe	
Propane centre Synagri	696,50 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Produits ménager bureau	152,26 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Produits nettoyants garage	224,29 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Produits nettoyants Pavillon	75,53 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Produits nettoyants Synagri	28,56 \$
MRC des Maskoutains	
Maintien de l'inventaire	87 516,45 \$
MRC des Maskoutains	
Équilibrage du rôle	14 132,92 \$
<b>346 180,32 \$</b>	

## MONTANTS ENCAISSÉS EN OCTOBRE 2023

Taxes et droits de mutations	171 657,72 \$
Permis émis	2 420,00 \$

Inscriptions loisirs & culture	2 115,00 \$
Location Pavillon & terrain	300,00 \$
Location locaux GCC – Activités diverses	4 165,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	995,33 \$
Frais de retard compteur d'eau	3 450,00 \$
Poste Canada – Loyer novembre	375,00 \$
Vente d'eau potable – Ville de Saint-Hyacinthe	1 811,13 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS</b>	<b>187 289,18 \$</b>

**Dépôts Directs**

Intérêts compte chèques et compte avantage octobre 2023	6 327,85 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Cour régionale du 01-07 au 30-09-2023	1 255,00 \$
MRC des Maskoutains – Carrières et sablières du 01-01 au 31-05-2023	11 997,67 \$
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Remboursement TPS-TVQ Août	2 284,02 \$
Circuit électrique – Redevances du 01-07 au 30-09-2023	122,44 \$
MRC des Maskoutains – Subvention 2e vers. Volleyball	9 000,00 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS</b>	<b>30 986,98 \$</b>

<b>GRAND TOTAL</b>	<b>218 276,16 \$</b>
--------------------	----------------------

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en octobre 2023 pour un montant total de 400 559,77 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en octobre 2023 au montant total de 65 445,83 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour novembre 2023, au montant total de 346 180,32 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'octobre 2023, au montant de 218 276,16 \$.

**7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'octobre 2023.

– Dorénavant, les bacs de recyclage seront de couleur bleue.

**8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Projet terrain de basketball : Rencontre avec le conseil d'établissement de l'école La Présentation;
- Demande des organismes pour le budget 2024;
- Dépouillement de Noël : 3 décembre 2023;
- Soccer 2024 : le tournoi de fin de saison aura lieu à La Présentation.

**9- CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS POUR 2024 – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 213-11-23**

Considérant les rencontres des employés avec le comité du personnel;

Considérant qu'il est requis d'autoriser les nouvelles conditions salariales afin qu'elles deviennent effectives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les conditions salariales établies pour l'année 2024 pour les employés de la Municipalité, telles que décrites dans le rapport présenté par la directrice générale;

D'autoriser la directrice générale à faire les modifications requises pour rendre ces modifications effectives aux dates mentionnées;

De prévoir les sommes requises au budget de l'année 2024 pour donner application aux présentes.

**10- CONGÉ DES FÊTES – AUTORISATION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL RÉSOLUTION NUMÉRO 214-11-23**

Considérant qu'il est pertinent de permettre aux employés de profiter d'une période de repos en famille durant le temps des Fêtes;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture du Bureau municipal pendant 2 semaines durant le temps des Fêtes, soit du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 inclusivement;

De faire l'annonce au journal municipal et d'y publier le numéro de téléphone à rejoindre en cas d'urgence seulement.

**11- CONSEIL MUNICIPAL – FORMATION DES COMITÉS ADMINISTRATIFS RÉSOLUTION NUMÉRO 215-11-23**

Considérant qu'il est utile de former certains comités administratifs pour simplifier le traitement des dossiers municipaux;

Considérant qu'il est pertinent de réviser la constitution de chacun d'eux et de procéder à la nomination des représentants délégués;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De former les comités suivants et de mandater les membres du Conseil qui y sont nommés en tant que représentants du Conseil municipal, et ce, jusqu'à leur remplacement par le Conseil :

Administration et personnel :  
Rosaire Phaneuf, Président et Louise Arpin

Comité consultatif des Loisirs :  
Mélanie Simard, Présidente et Frédéric Lussier

Bassin versant de la Rivière Salvail : Jean Provost

Politique Familiale : Myriam La Frenière  
Responsable des questions familiales : Myriam La Frenière  
Politique Patrimoniale : Myriam La Frenière  
Infrastructures :  
Louise Arpin, Georges-Étienne Bernard, Rosaire Phaneuf, et Jean Provost  
Environnement et embellissement  
Frédéric Lussier, Louise Arpin et Myriam Lafrenière

## 12- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT RÉSOLUTION NUMÉRO 216-11-23

Considérant que la Municipalité est membre de la Régie et qu'à cet effet, elle doit nommer un membre du Conseil en tant que délégué pour siéger au Conseil d'administration de la R.I.A.M. et sur certains autres comités, le cas échéant;

Considérant que Louise Arpin a été nommée en tant que déléguée et Mélanie Simard a été nommée en tant que substitut pour siéger au Conseil de la R.I.A.M. pour le dernier mandat;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Louise Arpin, mairesse, en tant que déléguée de la Municipalité de La Présentation, pour siéger au Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil municipal;

De nommer Mélanie Simard, conseillère, en tant que substitut de la personne déléguée, pour siéger au Conseil de la R.I.A.M., en cas d'absence de la déléguée.

## 13- CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT RÉSOLUTION NUMÉRO 217-11-23

Considérant que la Municipalité doit faire la nomination du maire suppléant;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Georges-Étienne Bernard au poste de maire suppléant et de lui accorder tous les pouvoirs qui lui sont attribués par le Code municipal, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil.

## 14- MRC DES MASKOUTAINS – DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT RÉSOLUTION NUMÉRO 218-11-23

Considérant qu'en tant que mairesse, Louise Arpin siège au conseil des maires de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un substitut pour la remplacer en cas d'absence;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Georges-Étienne Bernard, conseiller municipal, en tant que

substitut de la Municipalité de La Présentation, pour siéger au Conseil des maires de la MRC des Maskoutains, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil municipal.

## 15- RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 219-11-23

Considérant que la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu a dressé son budget pour l'année 2024 et qu'il nous est transmis pour approbation;

Considérant que ces prévisions budgétaires prévoient les contributions et la quote-part de la Municipalité pour l'année 2024;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'accuser réception du budget de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu pour l'année 2024 ainsi que des annexes C et D détaillant les calculs de la quote-part aux immobilisations et du prix de l'eau pour l'année 2024;

D'approuver ledit budget totalisant des revenus et des dépenses de 4 288 791 \$, incluant des dépenses en immobilisations pour un montant de 59 642,48 \$, pour la Municipalité;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2024.

## 16- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 220-11-23

Considérant que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que soumis, le budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, déjà approuvés par le conseil d'administration, pour l'exercice financier 2024, et montrant des revenus de 14 192 000 \$, des dépenses 14 342 000 \$, des investissements de 5 000 \$ et des affectations de (155 000) \$ ;

De conserver copie dudit budget aux dossiers d'archives pour consultation ultérieure.

## 17- ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 221-11-23

Considérant que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé au 7 décembre 2023 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant que l'intérêt de la Municipalité d'acquiescer des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Considérant que la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant que les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
40	20	0

De déléguer à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 441 Route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

## 18- JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 222-11-23

Considérant que chaque année, le 20 novembre, plusieurs pays soulignent la Journée mondiale de l'enfance;

Considérant la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

Considérant l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

Considérant que l'environnement dans lequel les enfants grandissent a des impacts importants sur leur santé, leur développement, leur réussite éducative et tout leur parcours de vie;

Considérant l'importance de se mobiliser pour agir tôt dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

Considérant que le Comité intersectoriel de la petite enfance (CIPE) invite les municipales à organiser des activités pour les 0-5 ans et leurs familles durant *La Grande semaine des tout-petits*;

Considérant qu'il faut briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse à l'âge de 5 ans;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De joindre le mouvement national de *La Grande semaine des tout-petits* du 20 au 26 novembre 2023 afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société ;

De proclamer le 26 novembre 2023, dans le cadre de *La Grande semaine des tout-petits* 2023, Journée mondiale de l'enfance et encourage les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants;

## 19- ENTRETIEN MÉNAGER AU BUREAU MUNICIPAL – DÉMISSION DE MADAME SUZANNE MICHAUD RÉSOLUTION NUMÉRO 223-11-23

Considérant que Madame Michaud nous a remis sa démission et que sa dernière journée de travail est le 22 décembre 2023;

Considérant que la directrice générale procèdera à l'affichage d'un appel de candidature au courant du mois de novembre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à faire l'embauche du candidat.

## 20- BUREAU DE POSTE DE LA PRÉSENTATION – APPROBATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE RÉSOLUTION NUMÉRO 224-11-23

Considérant l'entente relative à la location d'une partie du bâtiment au 772 rue Principale intervenue entre la Municipalité de La Présentation et Monsieur Régent Gaudreau, Maître de poste de La Présentation;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente mentionnée précédemment, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 décembre 2024, selon les modalités stipulées dans le document à intervenir entre la Municipalité de La Présentation et Monsieur Gaudreau;

De fixer le montant mensuel de la location d'une partie du bâtiment à 375\$;

D'autoriser Madame la mairesse Louise Arpin ou en son absence le Maire suppléant Georges-Étienne Bernard et Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

## 21- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO G-300 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RÉSOLUTION NUMÉRO 225-11-23

Considérant qu'en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

Considérant que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens sur le territoire;

Considérant que le *Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec* a pour objectif d'assurer une application uniforme et efficiente des règlements par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités qui font partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Maskoutains et le ministre de la Sécurité publique;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 3 octobre 2023, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C 27.1);

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro G-300 applicable par la Sûreté du Québec et qu'il y soit décrète ce qui suit :

### ➤ VOIR LE TEXTE COMPLET DU RÈGLEMENT

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

## 22- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301-23 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION RÉSOLUTION NUMÉRO 226-11-23

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et expliqué à la séance du conseil du 3 octobre 2023 en même temps de l'avis de motion, le tout conforme à l'article du Code municipal numéro 445 ;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 301-23 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de La Présentation et qu'il y soit décrète ce qui suit :

### ➤ VOIR LE TEXTE COMPLET DU RÈGLEMENT

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

## 23- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTÉ #6 ET APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 227-11-23

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 293-22 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2023;

Considérant le décompte progressif numéro 6 présenté par Bertrand Mathieu Ltée et la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 6 et le paiement à Bertrand Mathieu d'une somme de 192 716,10 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson.

## 24- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR CONCEPTION, INSTALLATION D'UN POSTE DE CHLORATION – MANDAT À CONSUMAJ, EXPERTS-CONSEILS RÉSOLUTION NUMÉRO 228-11-23

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'installation d'un poste de chloration au réservoir d'eau potable pour être conforme aux normes du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Considérant l'offre de service professionnelle pour la conception et l'installation d'un poste de chloration de la firme Consumaj experts-conseils;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'ingénierie Consumaj expert-conseil, pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis en lien avec des travaux d'ajout d'une station de poste de chloration sur le réseau d'aqueduc existant, au coût de 29 000\$, plus les taxes, le tout selon les termes de l'offre de service du 31 octobre 2023;

## 25- 5<sup>E</sup> RANG – ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMPTEUR D'EAU – MANDAT À COMPTEUR D'EAU DU QUÉBEC

*Ce point a été retiré de la séance et sera reporté à une séance ultérieure.*

## 26- ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR ÉQUIPER LA REMORQUE RÉSOLUTION NUMÉRO 229-11-23

Considérant la résolution numéro 295-12-22 pour l'achat d'une remorque;

Considérant qu'une somme a été prévue au budget 2023 pour l'achat d'équipement pour la remorque;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Frederic Lussier

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Responsable de la voirie à équiper la remorque en outils

(hose, pompe, échelle, outils, pelle, etc, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

## 27- ACHAT DE RADIO CB POUR VÉHICULES MUNICIPALES

Ce point a été retiré de la séance et sera reporté à une séance ultérieure.

## 28- DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUDE POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 230-11-23

Considérant l'article 3 de l'Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique qui a été signée le 7 décembre 2006 avec la Municipalité de St-Jude;

Considérant la résolution adoptée le 7 novembre 2023, par la Municipalité de Saint-Jude concernant l'entretien d'hiver du Chemin de la Grande Ligne;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité de St-Jude à procéder au déneigement du Chemin de la Grande Ligne, pour la saison hivernale 2023-2024, au tarif de 3 500 \$ du kilomètre, qui sera divisé entre les 2 municipalités, excluant le coût des abrasifs qui seront facturés séparément, conformément à l'article 3 de l'entente intermunicipale;

De prévoir au budget 2024, les sommes requises pour ces travaux;

D'autoriser le paiement de la facture lorsqu'elle sera transmise en 2024.

## 29- ACHAT REGROUPÉ POUR L'ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2024 – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RÉSOLUTION NUMÉRO 231-11-23

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

Considérant que l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chloration en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (*chloration en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de La Présentation s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

Que la Municipalité de La Présentation confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de La Présentation s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité de La Présentation s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

Que la Municipalité de La Présentation reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## 30- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE 17 PORTANT SUR LES PROJETS INTÉGRÉS AINSI QUE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-106

L'avis de motion est donné par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 302-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106 »

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications au chapitre 17 concernant les projets intégrés, notamment la définition, le nombre de bâtiments minimal, les aires de stationnement et la plantation d'arbres ;
- D'inclure une partie du lot 6 088 544 (environ 616,3 mètres carrés) et une partie du lot 6 088 545 (environ 1063,9 mètres carrés) qui était dans la zone CH-101, dans la zone CH-106 ;
- De modifier les usages autorisés dans la zone CH-106.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

## 31- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE 17 PORTANT SUR LES PROJETS INTÉGRÉS AINSI QUE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-106 RÉSOLUTION NUMÉRO 232-11-23

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite apporter des modifications au chapitre 17 concernant les projets intégrés, notamment quant à la définition et au nombre minimal de bâtiments devant faire l'objet d'un tel projet ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir la délimitation de la zone CH-106 afin d'y intégrer une partie du lot 6 088 544 (environ 616,3 mètres carrés) et une partie du lot 6 088 545 (environ 1063,9 mètres carrés) ;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 302-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106 »;

De tenir une consultation publique le 7 novembre 2023, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation.

### **32- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 850 À 856 RUE PRINCIPALE, LOTS 6 512 917 À 6 512 920 – EMPIÈTEMENT DES PERRONS DANS LA MARGE DE REcul ARRIÈRE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 233-11-23**

*Monsieur Frédéric Lussier mentionne un intérêt dans ce dossier et se retire du vote.*

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau municipal concernant l'empiètement des perrons dans la marge de recul arrière des bâtiments sis aux 850, 852, 854 et 856, rue Principale (lots 6 512 917, 6 512 918, 6 512 919 et 6 512 920) ;

Considérant que les travaux de construction ont fait l'objet des permis COL220107, COL220108, COL220109 et COL220110 ;

Considérant que les perrons ont été construits à 1,73 et 1,70 mètre de la limite arrière du terrain ;

Considérant que l'article 16.4.1 du règlement d'urbanisme précise qu'un perron peut empiéter dans la marge de recul arrière, en laissant une distance minimale de 2 mètres de la ligne de lot ;

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

Considérant que l'application de la réglementation pose un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant les recommandations du CCU en date du 24 octobre 2023;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure autorisant l'empiètement des perrons dans la marge de recul arrière, laissant une distance de 1,5 mètre de la limite arrière du lot, alors que la réglementation prescrit une distance minimale de 2 mètres.

### **33- CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #2 ET APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 234-11-23**

Considérant le décompte progressif numéro 2 présenté par J-C Lizotte inc. et la recommandation de la compagnie Conception paysage relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 2 et le paiement à J-C Lizotte inc. d'une somme de 76 806,02 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de construction de deux terrains de tennis.

### **34- ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CENTRE SYNAGRI – MANDAT À GAGNÉ SPORTS RÉSOLUTION NUMÉRO 235-11-23**

Considérant qu'une fois par année, nous devons faire inspecter nos équipements sportifs au Centre Synagri;

Considérant la soumission de la compagnie Gagné Sports;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Gagné Sports, pour venir faire l'inspection des équipements sportifs, au Centre Synagri, au coût de 1 500\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement une fois l'inspection faite.

### **35- DIVERS**

Aucun point n'a été ajouté.

### **36- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

**MRC** – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 11 octobre 2023

**MRC** – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Comité administratif du 24 octobre 2023

**MRC** – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 septembre 2023

**MRC** – Résolution numéro 23-10-254 – Projet de règlement 23-635 (Conditions d'implantation d'une nouvelle unité d'élevage ou une installation d'élevage dans la zone d'interdiction et la zone sensible) – DNM – Commission – Adoption

**MRC** – Projet règlement numéro 23-636 modifiant les règlements numéros 22-621 et 16-458 relatifs au traitement des membres de la Municipalité Régionale de Comté des Maskoutains

**MRC** – Résolution numéro 23-03-64 – Règlement 22-608 – Protection du couvert forestier – Modifications – Adoption

**RIAM** – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 octobre 2023

**RIAM** – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administratif du 25 octobre 2023

**RIAM** – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1<sup>er</sup> novembre 2023

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU** –

Résolution numéro 2023-09-218 – Adoption du règlement 2023-R-300 Amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 2011-R-194 d'intégrer des dispositions pour la mise en application du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

**VILLE DE SAINT-PIE** –

Résolution numéro 12-10-2023 – Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Demande à la MRC des Maskoutains

**VILLE DE SAINT-PIE** –

Résolution numéro 31-10-2023 – Radars photo dans les municipalités – Demande d'appui

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE** –

Résolution numéro 2023-09-170 – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada

**VILLE DE PERCÉ** –

La Ville de Percé a besoin de votre soutien politique et financier

**37- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

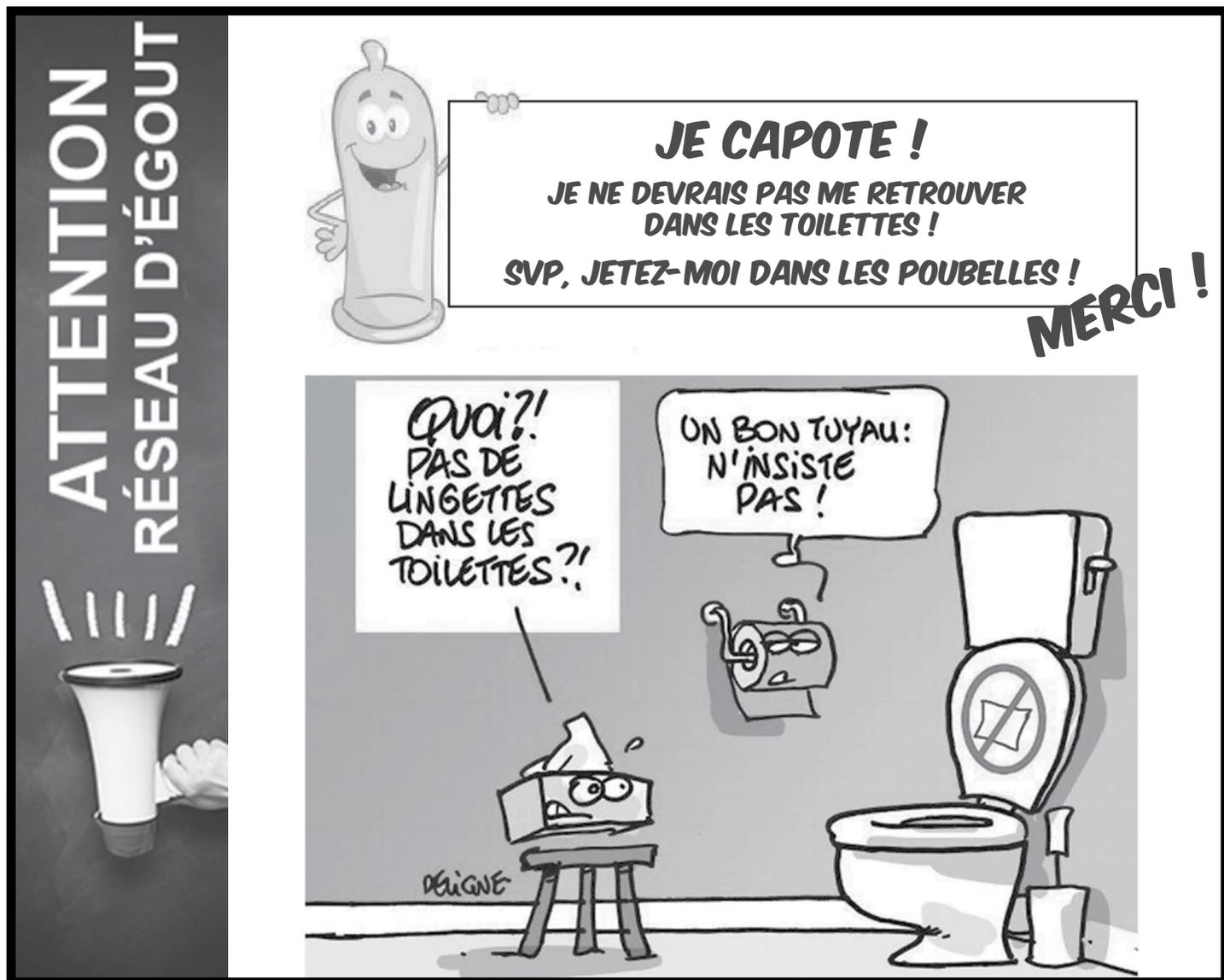
**38- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 236-11-23**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 25.

Louise Arpin  
Mairesse

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS AUX CITOYENS**



## AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

### Modification au règlement relatif au Règlement d'urbanisme numéro 06-81

#### AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR :

Le projet de règlement numéro 302-23 *MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE 17 PORTANT SUR LES PROJETS INTÉGRÉS AINSI QUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-106*

**AVIS EST DONNÉ** que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation, concernant le projet de règlement suivant adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenu le 7 novembre 2023.

**Projet de règlement numéro 302-23** intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106 ».

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications au chapitre 17 concernant les projets intégrés, notamment la définition, le nombre de bâtiments minimal, les aires de stationnement et la plantation d'arbres ;
- D'inclure une partie du lot 6 088 544 (environ 616,3 mètres carrés) et une partie du lot 6 088 545 (environ 1063,9 mètres carrés) qui était dans la zone CH-101, dans la zone CH-106 ;
- De modifier les usages autorisés dans la zone CH-106.

La séance de consultation publique se tiendra le **mardi 5 décembre 2023 à 19 h 30**, dans la salle du Conseil située au 772, rue Principale, à La Présentation. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Veillez noter que le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité, soit au : [www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca) dans la section *Urbanisme / Règlement* en adoption où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023

**Josiane Marchand**  
Directrice générale et greffière-trésorière

En zone scolaire, ralentissez, soyez prudents



### RALENTIR PRÉVIENT LE PIRE

Chaque année, la vitesse  
causé en moyenne :

110 décès (32 %)

405 blessés graves (28 %)

6 300 blessés légers (18 %)

À l'approche d'un autobus, soyez vigilants

## LOISIRS

# Recherche des petits sapins artificiels



Vous désirez donner une 2<sup>e</sup> vie à vos anciens sapins? La Municipalité  
cherche des petits sapins afin d'améliorer ses décors lors des événements !

Dans un esprit de développement durable et d'économie,  
nous souhaitons offrir une 2<sup>e</sup> vie à des sapins que vous n'utilisez  
pas avant d'aller en acheter.

Si vous désirez nous offrir votre sapin, contacter  
Marie-Soleil Gaudreau au 450 796-2317 ou par courriel  
au [loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca)



## COURS DE GARDIENS AVERTIS

**SAMEDI 23 MARS 2024  
DE 8 H À 16 H**

Pavillon des loisirs situé  
au 888, rue des loisirs à La Présentation.

55\$ (incluant le manuel et le certificat).  
Le nombre d'inscriptions est limité.

### Inscription :

<https://www.qidigo.com/u/Municipalite-LaPresentation/activities/session>.

(La place est garantie suite à la réception du paiement et des formulaires complétés en ligne)

La présence des parents n'est pas permise à l'intérieur du local, nous vous demandons de laisser l'enfant entrer seul dans le pavillon.

La période du diner sera de 12 h à 13 h 15 et les jeunes peuvent retourner à la maison pour le diner afin de respecter les règles sanitaires ou demeurer sur place à plus de 2 mètres.

Le cours s'adresse aux jeunes qui ont  
**OBLIGATOIREMENT 11 ans au 23 mars.**

Pour toutes informations veuillez contacter  
Marie-Soleil Gaudreau  
au 450 796-2317 #1805 ou par courriel au  
[loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca)

## Cours prêt à rester seul



**DIMANCHE 24 MARS  
2024 DE 9 H À 15 H**

Pavillon des loisirs situé  
au 888, rue des loisirs à La Présentation.

45\$ (incluant le manuel et le certificat).  
Le nombre d'inscriptions est limité.

### La place est garantie suite à la réception du paiement et de l'inscription sur Qidigo:

<https://www.qidigo.com/u/Municipalite-LaPresentation/activities/session>.

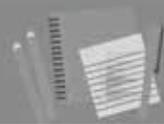
La présence des parents n'est pas permise à l'intérieur du local, nous vous demandons de laisser l'enfant entrer seul dans le pavillon.

La période du diner sera de 11 h 30 à 12 h 45 et les jeunes peuvent retourner à la maison pour le diner afin de respecter les règles sanitaires ou demeurer sur place à plus de 2 mètres.

Le cours s'adresse aux jeunes qui ont  
**OBLIGATOIREMENT 9 ans au 24 mars.**

Pour toutes informations veuillez contacter  
Marie-Soleil Gaudreau  
au 450 796-2317 #1805 ou par courriel au  
[loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca)

**LA FORMATION EST NON REMBOURSABLE UN  
CERTIFICAT SERA REMIS AUX PARTICIPANTS  
PRÉSENTS**





RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



## SURVEILLEZ L'ARRIVÉE DE VOTRE NOUVEAU CALENDRIER DES COLLECTES !

### Saint-Hyacinthe, le 9 novembre 2023

C'est déjà le moment de surveiller l'arrivée du calendrier de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, outil essentiel pour faciliter la gestion des matières résiduelles. Cet outil favorise l'utilisation efficace de l'ensemble des services de collecte des matières recyclables, organiques ou simplement des déchets puisqu'il permet un repérage rapide des différents jours de collectes à trois voies, en plus des dates de collectes spéciales, notamment celles des résidus domestiques dangereux et des encombrants.



### Cette année, le calendrier sera livré aux résidences, les 5 et 6 décembre prochains, dans le Publisac.

Les citoyens et citoyennes qui ne reçoivent pas le Publisac pourront, dès janvier 2024, consulter le calendrier sur le site internet de la Régie, au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec), ou s'en procurer un exemplaire au bureau de leur municipalité. Il est toujours recommandé de visiter le site internet de la Régie afin d'obtenir des renseignements complémentaires à propos des nombreux services offerts. À cet effet, M. Alain Jobin, président de la Régie, précise que « ...Année après année, nous sommes fiers d'offrir aux populations desservies des outils de communication accessibles et performants, et toute l'équipe est disponible pour répondre aux questions des citoyennes et citoyens qui les contactent par courriel ou par téléphone au 450-774-2350... ».

Au moment de disposer de ses matières résiduelles, chaque citoyen peut faire une différence puisque « **Mieux trier, c'est mieux recycler** ». La Régie soutient la population dans sa contribution au recyclage et la remercie de sa collaboration.



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



## DÉCEMBRE SE POINTE DÉJÀ À L'HORIZON ET LES ÉCOCENTRES FERMERONT BIENTÔT LEURS PORTES !

**Saint-Hyacinthe, le 23 octobre 2023** – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à la population de ses municipalités membres qu'à moins que les conditions météorologiques ne forcent une fermeture prématurée, les écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale fermeront leurs portes **dimanche le 26 novembre**, pour la période hivernale.

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent disposer de certains résidus d'origine résidentielle, tels les résidus de bois, de construction ou de démolition, de peintures, d'huiles, de briques ou de béton, de métaux, ou de leurs pneus déjantés et propres (d'un diamètre inférieur à 45 pouces), sont invités à en le faire avant cette date. Ceux et celles qui souhaiteraient se départir de tels résidus pendant la période de fermeture des écocentres devront alors défrayer les services d'un entrepreneur privé.

Les écocentres de la Régie sont accessibles sans frais, sur présentation d'une preuve de résidence, et sont réservés à l'usage des citoyens des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains. Pour des raisons de sécurité liées à la configuration des sites, les remorques d'une dimension supérieure à 4 x 8 pieds ne sont pas admises sur le site de Saint-Hyacinthe et celles dont la dimension est supérieure à 5 X10 pieds ne le sont pas à celui d'Acton Vale. Afin de limiter les délais d'attente, une seule visite par jour, par citoyen, est permise. Il est recommandé aux utilisateurs des écocentres de trier leurs résidus par types de matières avant de se présenter sur les lieux et d'être assistés par un parent ou un ami afin de décharger le véhicule plus rapidement puisque le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules.

Les écocentres de la Régie sont situés au 1880, rue Brouillette, à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte, à Acton Vale. Ils sont ouverts tous les samedis et dimanches, de 8 h 30 à 16 h 30, celui de Saint-Hyacinthe étant également ouvert tous les vendredis, aux mêmes heures.

Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner à la Régie, au 450-774-2350, ou consulter le site internet de la Régie, au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).

Toute l'équipe de la Régie vous souhaite un bel hiver et espère vous retrouver au printemps.



**L'ARTERRE**  
Accompagner · Jumeler

## VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE ?



### ► Cette chronique s'adresse à vous !

Cette cinquième chronique d'une série de six s'intéresse à l'établissement agricole via **la mise sur pied d'entreprises collectives**, principalement les coopératives et moins fréquemment, les organismes à but non lucratif (OBNL).

#### Différents types de coopératives

En agriculture, on retrouve différents types de coopératives agricoles : ferme coopérative (travailleurs ou solidarité), coopérative de producteurs, coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), etc. L'entreprise collective a comme objectif de servir ses membres (coopérative) ou la communauté (OBNL).

Par exemple, les promoteurs d'une ferme maraîchère, selon leur finalité, pourraient opter pour une coopérative de travailleurs ou une coopérative de solidarité. La coop de travailleurs ne comporte que des membres travailleurs. Pour pouvoir constituer une coopérative de travailleurs, le nombre de membres minimal requis est de trois. Les membres ont le double statut de propriétaires et de salariés au sein de l'organisation. La coopérative leur verse un salaire, mais elle peut également leur verser des ristournes. L'octroi des ristournes se fait proportionnellement à l'implication de chaque membre au sein de sa coop.

Quant à la coopérative de solidarité, celle-ci doit comporter deux types de membres parmi les suivants : consommateurs, travailleurs, producteurs, et de soutien. Cinq membres sont requis pour la constitution. Des ristournes peuvent être versées aux membres travailleurs et consommateurs.

#### Un membre = un vote

Dans une coopérative, les décisions sont prises dans un souci de démocratie et d'égalité. On dit qu'au sein des coopératives un membre = un vote et cela, peu importe le capital investi.

Une coopérative pourrait s'établir sur une terre louée. D'ailleurs, près de 70% des fermes coopératives opèrent sur des terres louées. Elles ont de meilleurs taux de survie que les entreprises privées après cinq et dix ans. L'entrepreneuriat collectif est définitivement une voie d'avenir à privilégier pour la relève désireuse de s'établir en agriculture.

Cet article a été rédigé en collaboration avec la Coopérative de développement agricole du Québec (CDRQ). La CDRQ accompagne les groupes promoteurs dans le démarrage de leur coopérative et accompagne également des coopératives existantes de tous les secteurs d'activité.

**Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner dans tout ce processus. Visitez le site internet pour plus de détails et entrez en contact avec l'agent de votre région. Pour les MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel**  
**Amélie Tremblay : 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca**



## CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Le Parrainage civique vous offre l'opportunité de faire un bénévolat bien spécial, puisque c'en est un d'amitié ! Être parrain et marraine d'une personne ayant des capacités différentes, c'est bien souvent aller à la rencontre de son vrai soi tout en profitant de l'instant présent au travers le partage d'activités et d'intérêts communs.

Dans la MRC des Maskoutains, 5 parrains ou marraines sont recherchés.es afin de faire toute une différence pour l'autre, mais aussi pour soi.

**N'hésite pas à nous contacter pour en savoir plus!**

**450.774.8758**  
**[parrainagecivique.org](http://parrainagecivique.org)**



# PRÉVENIR LES RISQUES

VÉRIFIER ET ENTRETENIR  
LES AVERTISSEURS DE FUMÉE

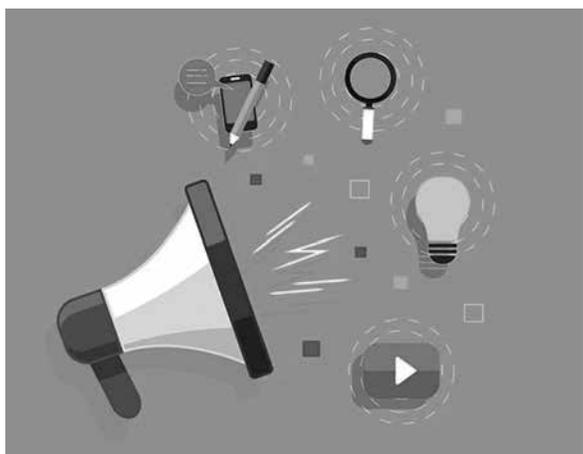


 **Ville de  
Saint-Hyacinthe**  
*Technopole agroalimentaire*



Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe  
Québec

## DE LA NOUVEAUTÉ AU SARCA



Nous vous invitons à suivre la page Facebook du SARCA afin d'être à l'affût des activités et des nouveautés.

Dans les dernières semaines, nous avons publié une vidéo explicative des tests d'équivalence de niveau de scolarité de 5<sup>e</sup> secondaire (TENS) et du test de développement général (TDG). Vous y trouverez de l'information détaillée sur les 2 tests ainsi que sur la démarche d'inscription.

En suivant notre page Facebook, vous y découvrirez également le portrait d'adultes ayant vécu des succès dans la poursuite de leur projet scolaire ou professionnel. Ces histoires positives sont inspirantes et nous sommes fiers de vous les présenter.

Le SARCA poursuit la promotion de ses services en tenant des kiosques à différents endroits dans la MRC des Maskoutains, notamment dans les Matinées gourmandes, n'hésitez pas à venir à notre rencontre, il nous fera plaisir de discuter avec vous!

### Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

[audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca)

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro

# PUBLICITÉS

SOUSSION 100% GRATUITE



LES CONSTRUCTIONS  
STEVEN LUSSIER INC.

Résidentiel | Commercial | Agricole

450 278-2134

**VOTRE EXPERT DE CONFIANCE LOCAL POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION**

**NOTRE EXPERTISE:**

- Toiture de bardeaux
- Toiture de tôle
- Installation portes et fenêtres
- Rénovation | Agrandissement agricole
- Projets sur mesure
- Garage

**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR LA SAISON 2023!**

[constructions.stevenlussier@gmail.com](mailto:constructions.stevenlussier@gmail.com) • [www.stevenlussier.com](http://www.stevenlussier.com)



RBQ 5798-0765-01

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

**Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.**

## C'est pourquoi nous sommes là.



**Olivier L'Heureux**, PL.Fin., MBA, CIM

Planificateur financier et Conseiller en placement auprès de Gestion de capital Assante ltée.  
Conseiller en sécurité financière auprès de Services de succession et d'assurances Assante Inc.

1200 Daniel-Johnson Ouest, 4<sup>e</sup> étage, Bureau 4000  
St Hyacinthe, QC J2S 7K7  
Bur. : (450) 250-0722 | Cell : (450) 502-4744  
olheureux@assante.com



GESTION DE PATRIMOINE  
**ASSANTE**



**Côté Plumes**  
KIOSQUE FERMIER

PRODUITS DE VOLAILLES  
PRÊTS-À-MANGER  
FRAISES DE SERRES  
PRODUITS LOCAUX



HEURES D'OUVERTURE:  
LUNDI AU VENDREDI : 10H À 18H  
SAMEDI ET DIMANCHE: 10H À 17H

242 GRAND RANG, LA PRÉSENTATION  
450-253-2089

**LES ENTREPRISES**

# **B.J.B.** inc.

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN**

**Bureau : 450.796.5795**

**Steve Joyal Cell :  
450.278.5995**

**Jacques Joyal Cell :  
450.771.8600**

**À VOTRE SERVICE DEPUIS  
PLUS DE 35 ANS**

**FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE**




**VOTRE RÊVE, MA MISSION**  
pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

**MICHEL DROUIN**  
Courtier immobilier résidentiel et commercial

**514 296-2085**  
michel-drouin.com

Résident depuis **20** ans

michel.drouin@remax-quebec.com



Agence immobilière  
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

**450 464-1000**  
170, Serge-Pepin, Belœil

**USINAGE GÉNÉRAL**



*Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé  
Acier • Aluminium • Acier inoxydable*

**450 796.5811 450 223.4454**  
122, route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0



**Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur**

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.



**Joanie Richard**  
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau  
Saint-Hyacinthe  
450 796-4006  
accespharma.ca

Accèspharma  
par Walmart

Masso-thérapeute



*Danny Plante*

Massages offerts :

- Suédois
- Shiatsu
- Pierres chaude
- Intra-musculaire
- Thérapeutique
- Détente



**450 223-9318**  
Reçus disponibles



Vente de pièces et équipements neufs ou usagés

**450 796-4000**

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation

Technicienne en hygiène & soins des pieds

# Danny Plante

Soins des pieds  
Durillon  
Callosité  
Mycose  
Ongle incarné

Beauté des pieds  
Exfoliant  
Pédicure  
Vernis ou gel UV

**450 223-9318**  
Reçus disponibles

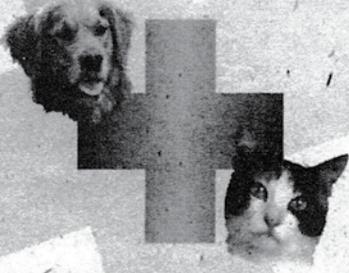


*Clinique Vétérinaire La Présentation*

**Dre Kateri Charron m.v.**

Médecine et chirurgie  
pour petits animaux  
Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél.: 450 796-1885

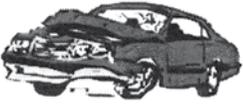


**Carrosserie Raymond Laguë**

- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

**901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0**  
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



**C/P** *Cantine*  
LA PRÉSENTATION

**NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE**  
Salle à dîner intérieure

**POUR LES HEURES D'OUVERTURE,  
SUIVEZ-NOUS SUR**  Cantine La Présentation

**888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271**

# Clinique Dentaire St-Thomas

**SERVICES OFFERTS**

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment



**dentaide**



(suite 201)  
**6165, BOUL. LAFRAMBOISE**  
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)  
**796-3303**

De la conception à la livraison !

impressions **KLM**

T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219  
F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

**Concepteur et imprimeur de votre journal**



*Esthétique Guylaine*

ÉPILATION - ÉLECTROLYSE - SOIN VISAGE

**450 223-0838**

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, J0H 1B0  
Guylaine Lestage propriétaire





**DPA**  
assurances  
DESMARAIS-PINSON-REAUULT-AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard  
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3  
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228  
Télécopieur : 450 250-4388  
Sans frais : 1 800 361-9866  
dpaassurances.com

**Mario Poirier**  
Courtier en assurance de dommages  
Directeur division agricole  
mario.poirier@groupedpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



**Style**  
**Coiffure**  
ELLE ET LUI

*Chantal Dallaire*  
stylistecoloriste

**450.796.4976**  
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE  
Ste-Madeleine

Tél.: 450-795-6101  
info@centredentairestemadeleine.ca  
www.centredentairestemadeleine.ca  
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,  
Qc, J0H 1S0

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD  
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

**EXCAVATION** Licence RBQ # 5665-8107-01



**Luc**  
**Beauregard Inc.**

**EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE**

**(450) 796-2426**

**619, Bas des Étangs**  
**La Présentation J0H 1B0**



**CLÔTURES**  
*Distinction*  
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION

Plus de 20 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Mailles de chaîne, bois,  
clôtures ornementales, rampes, PVC  
[www.cloturesdistinction.com](http://www.cloturesdistinction.com)

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01



*M.G. Mains d'expert inc.*  
530, rue Gagnon  
La Présentation



R.B.Q. : 5689-8059-01

**Jacky Morissette**  
Entrepreneur Général en rénovation  
Mini-excavation et démolition  
Réparation de fissure • Drain français  
Bassin de rétention  
Nivelage de terrain et plus...

**Caroline Gélinas**  
Entretien d'espace vert

Bureau : 450 796-1388 • Cell. : 450 501-8813  
Info : 450 502-8813



**RAMPES ET BALCONS**  
**PRÉCISION**  
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Rampes en aluminium et rampes vitrées  
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre  
[www.balconsprecision.com](http://www.balconsprecision.com)

Bur.: 450 488-0095

info@balconsprecision.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

*Création*  
EN-TÊTE COIFFURE

**SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste**  
764, rue Principale, La Présentation  
T. 450 796-5054



